

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1^{ère} adjointe - M. Éric BRANDILY, 2^{ème} adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3^{ème} adjointe - M. Alain BRARD, 4^{ème} adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5^{ème} adjointe (*jusque 19h20, question n° 1*) - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - Mme Alexandra MARTA (*à partir de 19h10, question n° 1*) - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Jacques BERNARD - Mme Anne-Laure DIDELOT - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON.

Quorum : 14 (à 19h00)
15 (à partir de 19h10)
14 (à partir de 19h20)

Pouvoirs : M. Jacques BERNARD à M. Patrice GAUTIER,
Mme Anne-Laure DIDELOT à Mme Jessica MARCET,
M. Christian BONIFAS à Mme Isabelle LECORVAISIER,
Mme Isabelle BONDON à M. Michel LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 30 septembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 30 septembre 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 8 octobre 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 10 septembre 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-11-01

Objet : Budget principal : décision modificative n° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-06-06 en date du 30 avril 2026 approuvant le budget prévisionnel de la Commune de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget prévisionnel de l'exercice en cours ;

Mme Alexandra MARTA entre en séance à 19h10 et prend part aux délibérations et au vote.

Mme Carole LEBULANGER quitte la séance à 19h20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de procéder à des virements de crédits,
- **ADOpte** la décision modificative n° 3 du budget principal telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	023	5 700.00 €	Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	748374	5 700.00 €
	TOTAL	5 700.00 €		TOTAL	5 700.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre / Opération	Article	Montant	Chapitre / Opération	Article	Montant
Op. 162 - Mairie	2183	5 700.00 €	Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	021	5 700.00 €
	TOTAL	5 700.00 €		TOTAL	5 700.00 €

- DIT que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Alain BRARD,
 Secrétaire de séance



Fait à Evran, le 12 octobre 2026

Patrice GAUTIER,
 Maire

